

À VOUS LA RÉGION

TOURISME

DIGITALISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Dans le cadre du Fonds de soutien au tourisme, la Région accompagne la transformation numérique de l'offre touristique afin de permettre aux acteurs du tourisme de répondre à de nouvelles exigences survenues avec la crise sanitaire et de repenser leur stratégie de développement.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Soutenir les projets concourant à :

- Accélérer la transformation numérique et durable de l'offre touristique,
- Développer et diversifier l'offre touristique,
- Développer la fréquentation touristique,
- Développer la capacité d'innovation et de rebond face à la crise sanitaire.

QUI PEUT DÉMANDER CETTE AIDE ?

- Les collectivités locales et leurs groupements,
- Les établissements publics,
- Les associations loi 1901 et les fondations,
- Les entreprises privées,
- Les entreprises publiques locales,
- Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

- **Création d'outils virtuels novateurs,**
- **Création de nouveaux outils de médiation numérique et d'amélioration du parcours clients tels que le paiement dématérialisé, la billetterie en ligne, la modernisation des circuits et des expériences touristiques...,**
- **Solutions innovantes de digitalisation des événements, des monuments, des musées, des sites avec services de réalité augmentée,**
- **Digitalisation de la relation aux clients et aux prospects.**

Toute innovation sera prise en compte dès lors qu'elle apporte de la valeur ajoutée et est opérationnelle à court terme : innovation de service, d'usage, de protection ou de réassurance sanitaire... Notamment si ces projets proposent un tourisme plus respectueux des exigences de développement durable.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Les dépenses d'investissement suivantes :

- **Les études pré-opérationnelles** pour cibler les acteurs ou publics,
- **Les investissements matériels et/ou immatériels.**

Le taux d'aide maximal est de 50 % des dépenses éligibles.

QUELLES SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les projets doivent présenter au moins l'un des critères suivants :

- **Création ou maintien de l'emploi local,**
- **Exemplarité en matière de développement durable,**
- **Exemplarité en matière d'accessibilité :** amélioration de l'accès aux sites, aux hébergements, aux transports, en particulier pour les personnes en situation de handicap,
- **Caractère innovant,**
- **Contribution au développement** de la destination Paris Île-de-France,
- **Amélioration de la fréquentation** pour les sites touristiques.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

- La demande se fait en ligne sur la plateforme des aides régionales, mesdemarches.iledefrance.fr. L'usager y dispose d'un espace permettant d'interagir avec la Région.

Contact :
tourisme@iledefrance.fr

Informations pratiques :
www.iledefrance.fr/fonds-regional-tourisme